

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 19 |
| Présents :    | 17 |
| Pouvoirs :    | 1  |
| Votants :     | 18 |

#### Date de la convocation :

03 septembre 2015

#### Date d'affichage :

03 septembre 2015

**Présents :** MM. Michel BRARD - Michel BENEDETTI - Catherine LEBOUCQ – Cécile BOULDE – Jean-Luc VALLET – Adjoints Marc LIBERT - Madeleine DENIS – - Patricia PAUTONNIER – Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Aline JOSSE - – Anne LEGOUBE - Christian THEBAULT - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à JL VALLET-

**Absente :** Dominique FROC

**Secrétaire de séance :** Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2015
- Adoption du Budget Annexe Lotissement François Bordais – (*délibération*)
- Décision modificative n° 1 du budget principal - (*délibération*)
- Service de l'assainissement collectif :
  - . Rapport annuel 2014 du délégataire – SAUR- (*délibération*)
  - . Compte d'affermage 2014 – (*délibération*)
  - . Contrat d'affermage avec la SAUR – avenant n° 2 – (*délibération*)
- Rapport d'activité 2014 de GrDF
- Cession à la commune d'une parcelle appartenant au Conseil Général – (*délibération*)
- Etude diagnostique de l'assainissement collectif : programmation avec EF Etudes
- Informations diverses
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption :

- de l'ordre du jour : sans remarques particulières, celui-ci est adopté à l'unanimité.
- du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2015 :

Madeleine DENIS fait remarquer l'erreur d'horaire de commencement de la réunion du 21 juillet qui a donc démarré à 19 heures (et non à vingt heures).

Sans autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Adoption du Budget annexe Lotissement François Bordais

#### Présentation par le Maire

Sur proposition du Maire, le conseil municipal adopte le budget primitif du budget annexe du lotissement François Bordais qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 110 000 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 110 000 €

Ce budget prévoit l'acquisition du terrain et les frais annexes ainsi que les premières études nécessaires à la conception du projet. En attente de la vente des lots, la commune procède à une avance remboursable de 110 000 €.

### Décision modificative n° 1 du budget principal

#### Présentation par le Maire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'adoption du budget annexe du lotissement François Bordais, il est nécessaire de modifier le budget primitif principal comme suit :

#### Section d'Investissement :

| DEPENSES   | RECETTES                                |
|--|---|
| 10001 – Opérations non affectées   |   |
| 2111 – Acquisition terrain réserve - 95 000                                  | 021 – Virement du fonctionnement 15 000 |
| 27638 – Avance remboursable au Lotissement annexe François Bordais + 110 000 |   |
| TOTAL : 15 000   | TOTAL : 15 000                          |

#### Section de Fonctionnement :

| DEPENSES                                      | RECETTES |
|---|----------|
| 022 – Dépenses imprévues - 15 000             |          |
| 023 – Virement à la section d'Invest + 15 000 |          |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter cette décision modificative n° 1 telle que décrite ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

## Service de l'assainissement collectif

*Présentation par Michel BENEDETTI, adjoint à la voirie et aux réseaux*

### **OBJET : Rapport d'activité 2014 du Service de l'assainissement collectif – Compte d'affermage**

Michel BENEDETTI, Adjoint en charge de la voirie et des réseaux, présente le rapport d'activité de l'année 2014 fourni par la société SAUR, délégataire de service de l'assainissement collectif ainsi que le compte d'affermage

Le conseil municipal,

- Prend acte de ce rapport d'activité
- Approuve le compte d'affermage.
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Quelques chiffres :

|   |                            |
|---|----------------------------|
| ○ Linéaire de conduites Eaux Usées :      | 10 078 ml                  |
| ○ Nombre de clients facturés :            | 599 (588 en 2013)          |
| ○ Volumes assujettis à l'assainissement : | 45 107 m3 (43 157 en 2013) |
| ○ Volumes épurés                          | 73 427 m3 (60 639 en 2013) |

L'étude diagnostic du réseau d'assainissement collectif va permettre de définir la provenance de ces eaux parasites ainsi que les travaux pour y remédier.

Le compte d'affermage assainissement remis par la SAUR fait état du montant 2014 de la redevance d'assainissement, soit 24 830 €.

### **OBJET : Avenant n° 2 au contrat d'affermage avec la SAUR**

La compagnie fermière du contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif – La SAUR- demande la prise en compte des surcoûts liés :

- aux évolutions réglementaires de la réforme anti-endommagement des canalisations et plus précisément à la réforme nommée « Construire sans Détruire » issue de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ».
- ainsi qu'à la réforme de la taxe professionnelle des entreprises devenue Contribution Economique Territoriale (CET) composée d'une Cotisation Foncière et d'une cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises.

Le contrat d'affermage en son article 14.1 point 9 prévoit une révision des conditions de la rémunération du Délégué en cas de variation du montant cumulé des impôts et redevances d'occupation du domaine public spécifiques à la délégation et à la charge du Délégué, autre que ceux frappant les résultats.

Des simulations sur l'incidence sur les tarifs de l'assainissement auprès des usagers ont été établies avec une répartition de la charge supplémentaire comme suit :

- variation de + 20% sur la part fixe et +80% au m3 consommé
- variation de + 0% sur la part fixe et + 100% au m3 consommé
- variation de + 100% sur la part fixe et 0% au m 3 consommé

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet d'avenant n° 2 présenté
- de faire supporter aux usagers le coût supplémentaire réparti à raison de 100% sur les m3 consommés.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'avenant n° 2 au contrat d'affermage à passer avec la SAUR Compagnie fermière du service de l'assainissement collectif.
- 

### **Rapport d'activité 2014 de GrDF**

*Présentation par Michel BENEDETTI, adjoint à la voirie et aux réseaux*

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de GrDF

Quelques chiffres :

|  |             |
|--|-------------|
| - Nombre de clients sur la commune :   | 136         |
| - Longueur du réseau de distribution : | 14 919 ml   |
| - Valeur nette du patrimoine           | 1 258 359 € |

### **Cession à la commune d'une parcelle appartenant au Conseil Général**

*Présentation par le Maire*

Le Maire rappelle que le conseil municipal, en séance du 13 mai 2015 a formulé un avis favorable sur le principe de la cession à la commune d'une parcelle appartenant au Conseil Départemental au prix de l'euro symbolique.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZB 152, d'une surface de 1 012 m<sup>2</sup>, bordant le lotissement de « La Martinière » et constituant une dépendance de la route départementale n° 108.

Le Conseil Départemental, en Commission Permanente du 29 juin 2015, a accepté la proposition considérant que cette parcelle est entretenue depuis plusieurs années par la commune. La cession est donc consentie à la commune à titre gratuit car elle est considérée comme un transfert de charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir au Département la parcelle citée ci-dessus à titre gratuit.
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document en lien à cette cession dont notamment l'acte administratif.

## Etude diagnostique de l'assainissement collectif : programmation avec EF Etudes

### *Présentation par le Maire*

Un calendrier d'intervention et de déroulement de l'étude a été établi avec le cabinet EF Etudes :

- 1<sup>ère</sup> campagne de mesure de la mi-septembre à la mi-octobre 2015 en période de nappe basse.
- Un appareil de mesure du niveau de la nappe va être installé dans le puits du jardin du presbytère
- Réunion en fin novembre pour un constat de la 1<sup>ère</sup> campagne de mesures.
- 2<sup>e</sup> campagne de mesure en fin janvier – février 2016 en période de nappe haute

En parallèle, seront engagées les réflexions sur l'élaboration du schéma d'aménagements et de travaux en vue de diminuer des rejets polluants dans les cours d'eau et nappe phréatique.

L'objectif sera de terminer l'étude en avril mai 2016.

## Informations diverses

### ► Projet du terrain de football synthétique :

Michel BRARD informe de l'obtention des subventions sollicitées auprès de la Fédération Française de Football d'un montant de 89 000 €. Le délai laissé pour la réalisation du projet est de 1 an.

La réunion de lancement de l'étude avec Sports Initiatives et la commission aura lieu le 14 septembre prochain.

### ► Lotissement communal François Bordais :

Le Maire indique que la réunion de lancement de l'étude avec le bureau Atelier du Marais et la commission urbanisme aura lieu ce jeudi 10 septembre.

### ► Forum des associations :

Le Maire indique que le bilan est très positif tant par la présence des associations, les animations proposées, la participation des élus que par la participation, pour la première

année, des nouveaux habitants à qui a été remis le livret d'accueil. Celui-ci a été très bien perçu.

Michel BRARD précise que toutes les associations étaient présentes même celle du Karaté et une nouvelle Aïkido. La formule courte du vendredi en fin de journée convient aux associations. Des remerciements ont été formulés par mail aux différents acteurs de cette manifestation.

► Réunion d'information du 8 septembre sur la sécurité civile :

Michel BENEDETTI fait part des sujets abordés lors de cette réunion : Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la sécurité des Etablissements recevant du Public (ERP), sécurité civile extérieure. Cette réunion était animée par la Préfecture et le SDISS.

Il précise qu'en ce qui concerne la commune, le PCS est rendu obligatoire depuis le classement SEVESO de l'entreprise CHIMIREC. Il est en cours d'établissement.

► Dispositif argent de poche :

Marc LIBERT donne le bilan du dispositif argent de poche de cet été :

- 22 jeunes
- 44 chantiers
- Montant versé par la commune : 660 €

Globalement le dispositif s'est très bien déroulé. Le nombre de chantiers a été inférieur à l'an dernier en raison des contraintes de l'encadrement. Moins de travaux de désherbage ont été programmés.

► Programme de voirie 2015 :

Le Maire informe du démarrage des travaux la semaine prochaine par l'entreprise SERENDIP

► Travaux des plateaux ralentisseurs :

Celui de la rue du Couesnon, à proximité de l'école, sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint.

La pente d'autres plateaux existants a été mesurée :

- rue Alexis Turoche : 10%
- rue du Couesnon : 5.5/6%
- rue du Couesnon près des locatifs : 2%

Un débat s'engage pour déterminer le niveau de la pente de manière à garantir une efficacité de ralentissement, à ne pas entraîner de nuisance de bruit pour les riverains.

Le conseil municipal décide du niveau comme suit :

- . rue du Couesnon : 10% (14 voix pour)
- . rue de la Grande Marche : 8%
- . rue de la Motte : 8%

► Le devenir du bâtiment de l'ancien presbytère :

Le Maire rappelle les différentes réflexions menées pour définir le devenir de ce bâtiment : locaux de tourisme, restauration, logements locatifs, logements pour personnes âgées.

Le sujet de l'accueil des personnes âgées autonomes semblerait correspondre à un besoin dans les années à venir : vieillissement de la population. Il serait intéressant de rencontrer les personnes âgées de la commune et/ou leurs représentants pour connaître leurs besoins.

Il précise qu'il va recevoir Monsieur GIRAUD, Directeur de Fougères Habitat, pour appréhender la question et examiner un montage possible.

Le conseil municipal s'oriente vers l'étude de réalisation d'une structure d'accueil de personnes âgées, autonomes, nécessitant un logement adapté avec parties communes.

Une rencontre avec les assistantes maternelles de la commune est également envisagée pour connaître leurs besoins.

L'idée est de donner aussi une dimension intergénérationnelle au projet.

► ARIC

L'Assemblée générale aura lieu le samedi 26 septembre 2015.

► Téléthon

Le conseil municipal, vu les délais, décide de reporter la participation de la commune à une action au profit du téléthon à l'année prochaine.

► Jean Marc Costentin rappelle les mauvaises odeurs constatées cet été dans le secteur de l'entreprise de l'équarissage.

Le maire indique qu'en effet des remarques d'administrés sont intervenues en mairie en juillet. Un courrier a été transmis à l'entreprise. Les réponses des deux entreprises-

SOLEVAL et ATEMAX sont différentes en termes de causes mais montrent leur volonté de remédier à une telle situation.

## Calendrier :

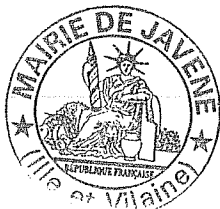
- Commission Urbanisme – Lancement étude Lotissement  
avec Atelier du Marais  
Jeudi 10/09 à 14h
- Commission sports –lancement étude du projet  
Lundi 14/09/ à 18h
- Rencontre avec Fougères Habitat  
M- GIRAUD- Directeur  
Mercredi 16/09 – 14h30
- Réunion de travail –Agenda Accessibilité -  
Mercredi 16/09 – 18h
- Bureau municipal  
Mercredi 16/09/ à 20h
- Prochain Conseil municipal  
Jeudi 15 octobre à 20h
- Commission communication –prochain bulletin -  
Jeudi 24 /09/ à 18h30
- Commission voirie  
Mardi 20 octobre
- Commission Affaires sociales  
Jeudi 5 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

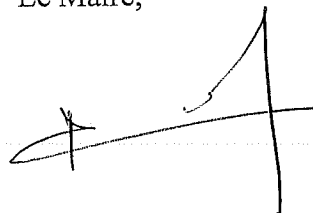
Le Secrétaire,



Michel BRARD



Le Maire,



Bernard DELAUNAY